

# Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

**Sujet:** Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

**Nom:** Normand Desbiens

**Date:** 2026-01-29

Bonjour à vous,

Voici ci-joint mes commentaires associés à la consultation.

Normand Desbiens

---

Bonjour,

La tragédie de l'accident ferroviaire de Lac-Mégantic a marqué les esprits de toute personne qui en a été informée. La longue pente raide du tracé ferroviaire actuel, ainsi que ses courbes prononcées, ne laissent pas place à l'erreur et la solution envisagée de déplacer le chemin de fer demeure la meilleure option pour éviter que cela ne se reproduise.

Le transport par train joue un rôle prépondérant et doit demeurer. L'augmentation de volume des matières en circulation, notamment les matières dangereuses, nous le démontre.

L'étude d'impact réalisée nous présente un projet retenu qui améliore autant la fluidité de la circulation ferroviaire (vitesse de circulation, voies d'entrepôts, pont d'étagement) que celle des usagers de la route (moins de traverses de la voie ferrée). Les impacts du nouveau tracé font état du bruit, des vibrations, des risques de contamination (etc) et ces constats existent également de part et d'autre du tracé actuel. La différence consiste en la possibilité de minimiser ces impacts pour un nouveau tracé alors qu'ils sont figés à jamais au site existant, avec toute l'expérience vécue et les dommages subis. Le statu quo ne peut être une option.

À titre d'exemple, la route de contournement de la ville de Lac-Mégantic, au niveau de la route 161, a été un choix de société afin de limiter les impacts de la circulation

routière au centre-ville. Nous pourrions difficilement revenir en arrière. Il en sera de même pour le nouveau tracé de la voie ferrée.

Le nouveau tracé proposé pour la voie ferroviaire implique l'immobilisation de terrains ailleurs, en milieu habité, agricole et forestier. Cela génère des impacts qui sont connus car identifiés et mesurés. L'intérêt de l'étude réside dans l'objectif d'assurer le meilleur tracé, celui de moindre impact, et d'atténuer ces impacts le plus possible. Pour ma part, je considère que l'étude d'impact déposé et les précisions apportées par la suite permettent l'implantation d'une nouvelle voie ferrée au meilleur endroit.

Normand Desbiens